Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 058-215800798-20261014-D2026_158-DE

République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 14 octobre 2026 à 18 h

****

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 octobre 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme DIMPRE, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TAUPENOT, M. GIRAULT, Mme LEBON et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, Mme MEFTAH et M. TEXIER.

Était absent : M. RIANT.

Secrétaire de séance : Madame Sophie MEFTAH.

****

D 2026-158 : IMMEUBLE 11 PLACE SAINT-JEAN : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une consultation des entreprises a été réalisée pour la maîtrise d'œuvre de la restauration et de la réhabilitation de la maison 11 place Saint-Jean.

Quatre offres, dont trois seulement recevables, ont été reçues au terme de la mise en concurrence.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 30% ;
- Valeur technique : 70%

Après rapport de l'assistant à la maitrise d'ouvrage, Asle Conseil, et avis de la commission d'appel d'offres du 10 septembre 2026, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'entreprise « DE SABLE ET D'OR » pour un montant global de 179 652 € TTC ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,

MAIRIE DE CLAMECY (Nièvre)

Nicolas BOURDOUNE
Maire